



Offre achat sans DPE et sans m²

Par AnLa

Bonjour,

J'ai prévu l'achat d'un bien immobilier avec un Gestionnaire de Patrimoine (GdP).

Pour différentes raisons, je me suis précipitée pour signer une offre d'achat sans avoir vu le DPE 2023, le diagnostic termites, et sans avoir une clarification claire de la surface du bien.

Effectivement, j'ai remonté au GdP qu'il y avait des incohérences de surface entre l'acte de propriété, un DPE 2007 (G) et un DPE 2017 (D). En attente de la 3ème mesure avec le DPE 2023, dont la date de livraison ne cesse de reculer.

Je deviens sceptique, par conséquent:

- 1) Est-il possible de modifier l'offre d'achat après avoir reçu le DPE et le diagnostic termites ? Faire une contre offre d'achat à ma 1ère offre.
- 2) Est-il possible de casser l'offre d'achat si le DPE ne convient pas ?
- 3) Est-il possible de casser l'offre d'achat s'il n'y a pas de DPE à la fin du délai imparti des 1 mois avec l'offre d'achat?

Avec mes remerciements.

Bien cordialement.

An La

Par janus2

Bonjour,

Une fois le compromis signé et tous les diagnostics fournis, vous aurez 10 jours pour vous rétracter.